

**Semaine
canadienne de la
sécurité en milieu
agricole – du 11
au 17 mars 2009**

BULLETIN N° 2

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

21, rue Florence, Ottawa, Ontario K2P 0W6

Téléphone: (613) 236-3633 Télécopieur: (613) 236-5749 farmsafety@cfafca.ca

Gardez la sécurité à l'œil

Les blessures aux yeux en milieu de travail – y compris sur les fermes – sont très fréquentes. Près de trois travailleurs blessés sur cinq ne portaient pas de protecteurs oculaires au moment de l'incident. Selon une étude américaine de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA), une protection adéquate peut réduire la gravité ou même prévenir 90 pour cent de toutes les blessures aux yeux.

« *Les EPI ne fonctionnent que si vous les utilisez !* » est le thème de la Campagne canadienne de la sécurité en milieu agricole de cette année, qui porte principalement sur l'utilisation, l'ajustement et la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) en agriculture. La campagne d'un sera lancée à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole (SCSMA), du 11 au 17 mars 2009. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) présentent la SCSMA, en partenariat avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

« En agriculture, les tâches quotidiennes sont très variées », explique Ron Bonnet, second vice-président de la FCA. « Cette diversité fait partie de ce qui attire les agriculteurs et les éleveurs – et fait partie des dangers. Il est essentiel que les producteurs gardent en tête en tout temps leur propre sécurité, celle de leurs familles et celles de leurs travailleurs. »

Des objets projetés ou des étincelles frappant l'œil sont responsables de 70 pour cent des blessures à l'œil, précise l'étude de l'OSHA ; souvent, la particule responsable est plus petite qu'une tête d'épingle. Le contact avec des produits chimiques est responsable d'un autre 20 pour cent des blessures aux yeux ; en agriculture, ces produits peuvent comprendre aussi bien des solutions de nettoyage que des pesticides et des engrais d'ammoniac anhydre.

En plus des blessures aux yeux, les éleveurs de bétail sont susceptibles de contracter des maladies infectieuses par exposition oculaire. Les maladies infectieuses peuvent se transmettre à travers la membrane muqueuse de l'œil à la suite d'un contact direct avec la poussière, le sang, des gouttelettes projetées par la toux et bon nombre d'autres sources.

« L'utilisation, l'ajustement et l'accès sont les principaux éléments de la protection oculaire », a expliqué M. Bonnet. « Conserver le bon type de protection oculaire près des lieux de travail dangereux, en une variété de tailles et de styles, facilite un travail sécuritaire. Et le plus important – prêchez par l'exemple. »

Il y a trois principales mesures que vous pouvez entreprendre pour aider à prévenir les blessures aux yeux. Premièrement, repérez les dangers potentiels de blessures aux yeux, au travail, en

menant une évaluation. Deuxièmement, éliminez les dangers avant d'entreprendre le travail en utilisant des boucliers, des écrans ou d'autres mesures d'ingénierie. Finalement, utilisez les bons dispositifs de protection des yeux.

Le type de protection oculaire que vous devriez porter dépend des dangers présents dans votre milieu de travail. Si vous travaillez dans un endroit susceptible de projections de particules ou de poussière, vous devez au moins vous munir de verres de sécurité avec protection latérale. Si vous travaillez avec des produits chimiques, vous devriez porter des lunettes-masques. Si vous travaillez près de radiations dangereuses (soudure, lasers ou fibres optiques), vous devez avoir recours à des verres de sécurité, à des masques ou à des casques spéciaux, conçus spécifiquement pour chacune de ces tâches.

Il faut porter une protection oculaire chaque fois qu'il y a risque de blessure aux yeux, et cela s'applique aussi bien aux travailleurs qu'aux visiteurs qui traversent une zone dangereuse.

La FCA, de même que FAC, l'ACSA et AAC, désirent rappeler aux agriculteurs canadiens que « *Les EPI ne fonctionnent que si vous les utilisez !* »

- 30 -

*** Des photos et dessins humoristiques gratuits sont disponibles pour illustrer cet article à www.casa-acsa.ca.

Pour plus de renseignements, communiquez avec:

Pour télécharger une copie de cet article, visitez les sites www.casa-acsa.ca ou www.cfa-fca.ca

Pour les médias francophones:

Marcel Hacault, directeur général de l'ACSA

Tél : 204-452-2272 Cell : 204-346-3355 Courriel : mh@casa-acsa.ca

For service in English:

Theresa Whalen, CFA Farm Safety Coordinator T: (613) 822-0016 E: farmsafety@cfafca.ca